

Appel à candidatures sur les postes de directions en EPLEFPA

STATUT D'EMPLOIS D'ENCADREMENT

CARRIÈRE ET RÉMUNÉRATION

MOBILITÉ



Cette note présente les modalités de candidature, ainsi que le calendrier des opérations de sélection préalables aux nominations sur ces postes au 1er septembre 2023. Jeudi 19 janvier 2023 date limite de saisie et validation du dossier de candidature incluant les pièces requises sur le téléportail Agrimob (date de validation ou du courriel faisant foi)

La présente note de service ouvre le cycle annuel de mobilité sur les postes et emplois de direction

OBJET :

premier appel à candidatures sur les postes de directeur d'EPLFPA ou EPNA (D1), directeur adjoint en charge de la formation initiale scolaire (D2), directeur adjoint en charge de la formation continue et de l'apprentissage (D3), Directeur adjoint en charge des exploitations (D4) et de Directeur de centres constitutifs des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLFPA) ou en établissement public d'enseignement technique agricole (EPNA-EPEA), vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2023.

RESUME :

La présente note de service ouvre le cycle annuel de mobilité sur les postes et emplois de

direction des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) ou en établissement public d'enseignement technique agricole (EPNA-EPEA), vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2023.

Cette note présente les modalités de candidature, ainsi que le calendrier des opérations de sélection préalables aux nominations sur ces postes au 1er septembre 2023

CALENDRIER GENERAL

Candidats relevant du MAA

- Jeudi 19 janvier 2023 date limite de saisie et validation du dossier de candidature incluant les pièces requises sur le téléportail Agrimob (date de validation ou du courriel faisant foi)

Candidats externes au MAA

- Date limite d'envoi du dossier complet :-Jeudi 19 janvier 2023 au format papier, par voie postale, à la (aux) DRAAF-DAAF/SRFD-SFD dont relève(nt) le(s) poste(s) demandé(s);- en version électronique à la DGER (bdc.dger@agriculture.gouv.fr) et à l'IGAPS de secteur (liste en annexe)

Pour tous les candidats

- Saisie par les SRFD-SFD des avis des directeurs d'EPLEFPA et de l'autorité académique d'origine dans le module mobilité d'Agorha du 20 au 26 janvier 2023
- Saisie par les SRFD-SFD des avis des directeurs d'EPLEFPA et de l'autorité académique d'accueil, ainsi que des classements correspondants, dans le module mobilité d'Agorha du 27 janvier au 16 février 2023
- Saisie des avis de l'IGAPS d'accueil Du 17 au 22 février 2023
- Publication des résultats vendredi 3 mars 2023

Télécharger la Note de service : [DGER/SDEDC/2022-919 du 15-12-2022](#)